



Une pétition suisse visait à l'exclure des terres helvétiques le Président Paul Biya.

L'initiative lancée par le député au Grand Conseil de Genève Sylvain Thévoz, n'a pas porté des fruits. Le député suisse Sylvain Thévoz avait en effet lancé le 28 juin 2019, à la veille de la grande manifestation de la Brigade Anti-Sardinards (BAS) en vue de dénoncer le énième séjour du président Biya à l'hôtel Intercontinental, une pétition sans précédent, adressée au Grand Conseil Genève (parlement du Canton de Genève) « **Pour que Genève déclare Paul Biya persona non grata** ».

Le conseil du Canton de Genève a examiné hier vendredi 2 octobre la pétition lancée par le député Sylvain Thevoz. Il en ressort : **43 voix contre et 27 pour**, la pétition visant à déclarer le Président Biya « **persona non grata** » a donc échoué.

Sur les réseaux sociaux, Sylvain Thevoz a confirmé lui-même cette information.



Sylvain Thévoz

Le Grand Conseil genevois a refusé la pétition déclarant Paul Biya persona non grata par 43 voix contre 27. Le véritable tribunal de l'histoire restera le temps.

58 m

J'aime

Répondre

3



«La présence de Biya à Genève entraîne troubles et tensions, alors que la situation au Cameroun est désastreuse. La crise anglophone a fait près de 2000 morts en 20 mois selon l'International Crisis Group et contraint plus de 530'000 personnes à quitter leur domicile. Human Rights watch constate le recours fréquent à la torture. Des accusations de génocide contre Biya se font entendre.[2] Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a demandé l'autorisation d'enquêter sur les abus commis dans les régions anglophones en 2018. Le gouvernement ne la lui a pas encore accordée. Le Haut commissaire s'est rendue en visite au Cameroun début mai 2019 et a déploré les restrictions d'accès imposées aux agences humanitaires et aux activistes des droits humains internationaux et camerounais », avait écrit entre autres le député Sylvain Thévoz pour appuyer pétition.

Sur les réseaux sociaux, les détracteurs du président Biya, qui s'en livraient déjà à cœur joie, devraient encore trouver d'autres d'éléments pour faire interdire de séjour sur le vieux continent l'homme du 6 novembre 1982.